



MAIRIE

DE VILLECRESNES

Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'ACTION PARLEMENTAIRE MISE A DISPOSITION PAR LE SENAT
DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX
POUR ENFANTS DANS LE PARC DE LA BIBLIOTHEQUE**

Présents :

M. Gérard GUILLE, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Absents représentés :

*Madame Jeannine MAILLET représentée par Monsieur Gérard GUILLE,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE représenté par Monsieur Stéphane RABANY,
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Annie-France VIDON.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de la municipalité d'aménager une aire de jeux pour enfants dans le Parc de la Bibliothèque,

Considérant la proposition d'attribution d'une partie de la Dotation d'Action Parlementaire mise à disposition par la Sénatrice Catherine PROCACCIA et le Sénateur Christian CAMBON,

Sur proposition de Madame Françoise VILLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Approuve les différents principes d'aménagements de l'aire de jeux pour enfants dans le Parc de la Bibliothèque.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire mise à disposition par la Sénatrice Catherine PROCACCIA et le Sénateur Christian CAMBON.

Article 3 : Dit que le montant estimatif des travaux est de **51.357,34 €** et que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Arrête les modalités de financement des travaux de cette opération, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170606-2017-060-DE
Date de télétransmission : 07/06/2017
Date de réception préfecture : 07/06/2017

Participation	Montant de la participation
Dotation d'Action Parlementaire mise à disposition par la Sénatrice Catherine PROCACCIA et le Sénateur Christian CAMBON	11 000,00 €
Commune	40.357,34 €
	51.357,34 € H.T.

Article 5 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention par le Ministère de l'Intérieur.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure, au nom et pour le compte de la commune de Villecresnes.

Article 7 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Madame la Sénatrice Catherine PROCACCIA et à Monsieur le Sénateur Christian CAMBON.

Fait et délibéré en séance le 06 juin 2017

Pour copie conforme

Le Maire, Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir

Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170606-2017-060-DE
Date de télétransmission : 07/06/2017
Date de réception préfecture : 07/06/2017